

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2012**

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – FORIN – VINCENT – MENARD – HODIESNE – BECEL – MENTRE – MAHEUT – CHESNAIS – CASNA – DREGE – SAUTELET – GENAIN

Pouvoirs : Mr DURAND pouvoir à Mr VAUCLIN
Mr AUBIN pouvoir à Mme FORIN

Mr De ROUVRAY pouvoir à Mr SAUTELET
Mr DUVAL pouvoir à Mr DREGE
Mme CONSTENSOUX pouvoir à Mme MAHEUT

N°1266 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rapporteur Mr VAUCLIN

Selon la procédure, il est procédé à l'élection du secrétaire de séance.
Madame Nathalie MAHEUT est la seule candidate.

Résultats : Votants : 12 + 5 pouvoirs = 17
Bulletins nuls et blancs : /
Exprimés : 17

Madame Nathalie MAHEUT est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

**N°1267 : COMPTE FINANCIER – COMPTE DE GESTION DE L'EPIC
D'ANIMATIONS ET DE TOURISME- 2011 : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Comme de coutume, il convient d'adopter le compte financier – administratif de l'EPIC d'Animations et de Tourisme de Villers sur Mer de l'année 2011.

Ce dernier est conforme au Compte de Gestion présenté par le Percepteur.

De plus, est joint le rapport d'activités de l'année passée qui retrace toutes les actions entreprises par cette nouvelle structure.

En outre, il apparaît nécessaire de proposer un échéancier de versement de la participation de la Commune pour l'exercice des missions de service public que lui a attribué la Commune. Ce versement pourrait être versé par quart trimestriellement, sauf cas particulier avec accord des parties.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le compte financier – administratif conforme au compte de gestion de l'EPIC d'Animations et de Tourisme, et le rapport d'activité,
- autorise le versement de la participation par quart trimestriellement et ce sauf cas particulier et accord des parties, et ce à compter de l'année 2013,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1268 : COMPTE FINANCIER – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EPIC L'ODYSSÉE PALEOSPACE - 2011 : Rapporteur Mr VAUCLIN

Comme toutes les structures dépendantes de la Commune, il convient d'adopter le compte financier-administratif de l'EPIC L'Odyssée Paléospace de Villers sur Mer pour l'année 2011.

Ce dernier est conforme, dans les grands comptes, au Compte de Gestion présenté par le Percepteur.

Comme pour l'EPIC de l'Office de Tourisme et d'Animations, il convient de fixer les modalités de versement de la participation communale. Cette dernière pourrait être versée par quart trimestriellement, sauf cas particulier et accord des parties.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte le compte financier – administratif et le compte de gestion de l'EPIC de l'Odyssée Paléospace (qui est conforme au compte de gestion),
- autorise le versement de la participation par quart trimestriellement et ce sauf cas particulier et accord des parties, et ce à compter de l'année 2013,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1269 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VILLERS SUR MER ET L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES DU PRIMAIRE : Rapporteur Mme FORIN

La précédente convention réalisée entre la Commune de Villers sur Mer et l'Amicale des Parents d'Elèves du Primaire s'achève fin Août 2012.

Il convient de la renouveler. Cette convention prévoit, la mise à disposition d'une cave de stockage, rue du Lt Bagot ainsi que la participation à hauteur de 40 % au financement des classes de neige.

La présente convention sera d'une durée de 6 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1270 : EFFACEMENT DE RESEAUX – BOULEVARD PITRE CHEVALIER, RUE DU STADE ANDRE SALESSE – ETUDE PRELIMINAIRE : Rapporteur Mme BECEL

Sur demande de la Commune, le Syndicat Départemental d'Electrification du Calvados a procédé à une étude relative à l'effacement coordonné des réseaux électriques, éclairage public et téléphones de la rue Pitre Chevalier et rue du Stade André Salesse.

Le coût total de cette opération est estimée, sur les bases de cette étude préliminaire à **767 778,18 € TTC**.

Les taux d'aide en vigueur à la date d'élaboration de ce projet sont : 30 % pour le réseau d'électricité, 10 % pour l'éclairage public et 20 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **566 279,01 €** et se décompose comme suit :

- Electricité : 218 180,20 €
- Eclairage : 252 721,16 €
- Télécommunication : 95 377,65 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le début des travaux pour la période suivante : fin d'année 2013,
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunications par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal,
- prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donne pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- s'engage à rembourser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la Commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 19 258,65 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- sollicite le SDEC pour un étalement sur 18 ans de la charge financière relative aux travaux,
- prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1271 : PARTICIPATION POUR VOIES NOUVELLES : Rapporteur Mme VINCENT

Dans le cadre de la participation pour voies nouvelles, la Commune de Villers sur Mer a délibéré le 14 Décembre 2001, le 24 Octobre 2003 et le 12 Juin 2009 sur l'instauration de cette participation.

Pour être conforme à la loi, il convient d'affiner les zones potentiellement concernées par cette participation à savoir :

RUE DES JARDINS :

AD n° 548

RUES DES ROSES :

AD n°99, 516, 443 440

RUE ST FERDINAND

AD n°81, 74, 75, 76

RUE DE LA ROSIERE

AD n°256

CHEMIN DE PREFONTAINE

AP n°126 - 129

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- réaffirme l'instauration de la PVN, et notamment sur les zones sus indiquées, étant entendu que tout le territoire de la commune est concerné par cette taxe ;
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire

N°1272 :VIREMENTS DE CREDITS : Rapporteur Mr MENTRE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autoriser les virements de crédits suivants :

- Op 1211 : Travaux bâtiments
Cpte 2158 – installation - 1500 €
- Op 512 : Effacements de réseaux
Cpte 2315 - Installation + 1500 €

N°1273 : MISE A JOUR TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mme FORIN

Comme de coutume, il convient de procéder à la mise à jour règlementaire du tableau des emplois et ce comme suit au 01.07.2012

GRADES	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE	12	
Directeur général des services 20/40	1	
Attaché	1	
Rédacteur principal	1	
Rédacteur territorial	2	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	
Adjoint administratif de 1ère classe	1	
Adjoint administratif de 2ème classe	4	
FILIERE TECHNIQUE	55	
Technicien principal 1ère classe	1	
Agent de maîtrise principal	1	
Agent de maîtrise	2	

Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	5	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	39	
FILIERE INFORMATIQUE	1	
Webmaster	1	
FILIERE SPORTIVE	1	
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1	
FILIERE POLICE	2	
Brigadier de police municipale	1	
Gardien de police municipale	1	
FILIERE MEDICO & SOCIALE	1	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	
Moniteur – éducateur (27 h/semaine)	1	
FILIERE ANIMATION	1	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1	
CONTRACTUELS	8	
Chargé de mission	1	
Enseignant d'anglais	1	
Web-master (17.5 heure/semaine)	1	
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	5	
TOTAL	81	

- Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :
- adopte les créations et suppressions de postes et ce, conformément au tableau des emplois, sus-indiqué,
 - maintient tout le régime indemnitaire existant, en ce compris l'enveloppe et le régime propre aux indemnités forfaitaires complémentaires pour élections au taux de huit.
 - et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1274 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : Rapporteur Mme BECEL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise la subvention exceptionnelle suivante :

- Les Amis du Mont Canisy + 300 €
- Fond social du logement : Participation au prorata de la population soit :
 $0,17 \text{ €} * 2750 = 467,5 \text{ €}$ arrondi à 468 € .

N°1275 : TARIFS COMPLEMENTAIRES : Rapporteur Mme FORIN

Compte tenu de l'amélioration du système de réservation de la cantine et du paiement automatisé, il convient de compléter le tableau des tarifs comme suit :

- possibilité de paiement en ligne avec réservation par prélèvement.

Bien entendu cette possibilité s'appliquera aux autres services (centre aéré, bus, garderie...) dès la mise en place progressive du service. Il est rappelé que les réservations et paiements « simples » pourront perdurer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- adopte la possibilité de paiement par prélèvement et en ligne et ce, à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2012,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les formalités auprès du Trésor Public,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1276 : RAVALEMENTS DE FACADES : Rapporteur Mme VINCENT

Propriétaire : CABINET BILLET GIRAUD
Adresse de l'immeuble : Résidence Brise de Mer, 4/6 avenue de la République – 14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades de la résidence à l'identique
Montant des Travaux : 108.395,91 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € au Cabinet BILLET GIRAUD, syndic de la copropriété « Brise de Mer ».

Propriétaire : Mme LEGER Thérèse
Adresse de l'immeuble : 13 avenue de la République–14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Ravalement des façades, nettoyage haute pression, ouverture des fissures et rebouchage à l'enduit fibré et mise en œuvre de deux couches de peinture sur façades et cheminée, ponçage et mise en peinture des dessous de toit et gouttières.
Montant des Travaux : 10.839,10 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 650 € à Mme LEGER pour le compte de la copropriété 13 Avenue de la République.

Propriétaire : Mr DRAPIER Eric
Adresse de l'immeuble : 14 Rue du Maréchal Leclerc–14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Ravalement des façades, brossage, grattage et mise en peinture.
Montant des Travaux : 4.782,22 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 478.22 € à Mr DRAPIER.

Propriétaire : Mr MAHEO Guy
Adresse de l'immeuble : 12 Rue Boucicaut–14640 VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades, lavage haute pression et mise en peinture des façades, décapage et mise en peinture des boiseries.
Montant des Travaux : 16.306,28 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 850 € à Mr MAHEO.

N°1277 – PARTENARIAT ARGENTIN : Rapporteur Mr VAUCLIN

Monsieur le Maire expose les contacts pris avec la ville d'Argentine de Concordia pour réaliser des échanges.

Ce partenariat s'appuierait notamment sur les domaines :

- échanges culturels,
- échanges touristiques,
- échanges économiques ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ce principe de partenariat et les échanges qui en résulteraient,
- autorise Monsieur le Maire poursuivre toutes les demandes nécessaires,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°1278 : PARTENARIAT « SULTANAT D'OMAN » : Rapporteur Mr VAUCLIN

Monsieur le Maire présente les contacts entrepris avec le Sultanat d'Oman via l'Odyssée Paléospace pour réaliser des échanges qui s'articuleraient autour du domaine culturel, économique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ce principe de partenariat et les échanges qui en résulteraient,
- autorise Monsieur le Maire poursuivre toutes les demandes nécessaires,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

Puis Monsieur le Maire conclut la séance en faisant référence à la nomination du Musée de l'Odyssée Paléospace lors d'un concours international.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 45